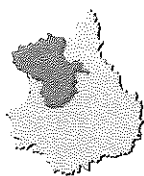




ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Circonscription de
Châteauneuf en Thymerais



Conseil d'école n°1

Ecole : A La Claire Fontaine FONTAINE LA GUYON

Date et horaires du conseil : lundi 4 novembre 2024 18h-20h

Présents et qualité :

Cf : liste d'émargement

Absents excusés : Mme Massias (RPE), Mme Chenesseau (Présidente du SIRP), Mr Riolet (Maire de Fontaine La Guyon), Mme Gougeon (DDEN)

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des membres du Conseil d'Ecole
2. Effectifs de l'école et du regroupement 2024-2025
3. Elections des représentants de parents d'élèves
4. Règlement intérieur
5. Programme de lutte contre le harcèlement à l'école : pHARe
6. Sécurité
7. Comptes coopérative scolaire
8. Evaluations nationales
9. Activités pédagogiques complémentaires
10. Projets et programmes de l'année
11. Association de parents d'élèves
12. Travaux et achats divers
13. Questions diverses (fournies préalablement)

Compte-rendu succinct du conseil d'école

1. Présentation des membres du Conseil d'Ecole de ce soir :

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

La directrice Mme Buthier (PS-GS), faisant fonction jusqu'au retour du congé maternité de Mme Bouhours, les enseignants Mme Romanet (PS), Mme Bodin (PS-MS), Mme Lagasse (PS-MS et PS-GS), Mme Beaugendre (MS), Mme Tavares (MS-GS), M. Lara (CP), Mr Martin (CP) et Mme Fenyi (CE1), 8 représentants des parents d'élèves M. Héron, M. Coudert, M. Beaujeau, Mme Guillot, Mme Meni, M. Belkouch, Mme Bernier, Mme Grasteau, le vice-président du SIRP M. Guesnet, Mme Pereira élue au conseil communal de Fontaine La Guyon.

Chacun de ces membres dispose d'une voix pour le vote.

Sont présentes Mme Mestre, Mme Vassard, Mme Leguay : représentantes des parents d'élèves suppléantes.

Le conseil d'école est amené à se prononcer sur les principales questions de la vie scolaire.

On n'y aborde pas de cas particuliers d'élèves.

2. Effectifs de l'école et du regroupement 2024-2025

		V.Romanet	C.Bouhours	M.Buthier	S.Beaugendre	E.Tavares	L.Martin	K.Lara	A.Fenyi
PS	42	23	11	8					
MS	46		13		25	8			
GS	34			17		17			
CP	38						19	19	
CE1	23								23
	183	23	24	25	25	25	19	19	23
		cycle 1 : 122					cycle 2 : 61		

2024-2025 : St Aubin 140 élèves (6 classes)

Donc moyenne de 23 élèves par classe $(140 + 183)/14$

Départs prévus en 6^{ème} : 36

Arrivées prévues en PS (listes de naissance des 2 communes) : 33

3. Élections des représentants de parents d'élèves

Cette année, 14 parents se sont portés candidats. Sur les 289 électeurs, 181 ont voté donc le taux de participation s'élève à 63%. Je remercie les parents qui ont pu donner de leur temps pour la préparation des enveloppes et pour le dépouillement. L'an prochain, il faudra veiller à organiser une réunion d'information générale (ouverte à tous les parents de l'école). Le but de celle-ci sera de présenter le rôle des Représentants de Parents d'Elèves qui reste flou pour certains. Nous pensons surtout aux parents de Petite-Section mais pas uniquement. Ce sera l'occasion pour les RPE de l'année précédente de prendre contact avec les nouveaux candidats. Un trombinoscope pourrait être réalisé pour présenter les RPE élus dernièrement.

4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école contient le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, ainsi qu'un additif propre à l'école. Une modification est à apporter au précédent :

2023-2024

→ **En cas d'absence**, les familles doivent en informer l'école **le plus rapidement possible**. Au retour de l'élève, elles fournissent le **motif précis de l'absence par écrit par le biais du cahier de liaison (billet d'absence)**. La Directrice est tenue de signaler mensuellement, à l'Inspection Académique, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, ayant manqué sans motif légitime ou réputé valable au moins quatre demi-journées dans le mois.

Proposition 2024-2025

→ **En cas d'absence**, les familles doivent en informer l'école **le plus rapidement possible** : en envoyant un message à l'enseignant(e) de son enfant via Educartable (le motif de l'absence doit y

être précisé).

Il a été soumis au vote : 18 pour / 1 abstention.

Le règlement sera imprimé, il est à signer par les parents. Il sera également disponible sur Educartable.

5. Programme de lutte contre le harcèlement à l'école : pHARe

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, PHARE, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Dans l'école, il y a deux référents « bien-être » : Mme Bouhours et M. Martin. En tant que référents bien-être ils devront mettre en place la méthode de préoccupation partagée en cas de situation d'intimidation. Cette méthode est réalisée sur une durée de 15 jours et elle a pour but d'amener les intimidateurs à se questionner sur le mal être de leurs camarades (ni de les pointer du doigt les ni de les sanctionner).

En classe des propositions pédagogiques de prévention sont faites par les enseignants à partir du CP (lectures d'albums, temps d'échanges, séances d'EMC,...).

La journée nationale du harcèlement se déroulera le jeudi 7 novembre 2024, à cette occasion, les CE1 aborderont ce sujet au travers d'activités d'Éducation Morale et Civique.

6. Sécurité

Le 26 septembre : exercice d'évacuation incendie du bâtiment principal.

Le 7 octobre : exercice d'évacuation incendie du bâtiment préfabriqué.

Le 15 octobre : Plan Particulier de Mise en Sécurité Attentat Intrusion. La consigne était de « se cacher » pour ne surtout pas être vu ou entendu par la directrice durant 10 minutes.

7. Comptes coopérative scolaire

Fin d'année scolaire 2023-2024 : la coopérative disposait d'un solde de 6029,09€ (banque + espèces).

Sommes perçues depuis la rentrée scolaire 2024 : 6549,6€

Subvention de l'APE : 1400€

Subvention exceptionnelle de l'entreprise ANTOINE RECEPTIONS : 3100€

Cotisations des familles : 2036€

Livres Mme Chaussette : 13,60€

A venir : photographe scolaire

Sommes dépensées depuis la rentrée scolaire 2024 : 3310,58€

OCCE (coopé et assurance) : 504,24€

ferme pédagogique : 1950€

adhésion USEP : 214€

Ecolire + album: 174,93€

achats variés : ingrédients, jeux : 105,41€

matériel de sport : 112€

à venir : musique en tous sens : 250€

La coopérative dispose aujourd'hui d'un solde de 9518,01€ (banque + espèces).

8. Évaluations nationales

Les CP et les CE1 ont été évalué en français et en mathématiques. Cet outil donne des indicateurs nationaux et permet d'évaluer les besoins des élèves. Toutes les familles ont été informées des résultats de leur enfant et les enseignants ont rencontré toutes ou certaines d'entre elles à la suite de ces évaluations. Les résultats individuels des élèves confirment les observations et les évaluations des enseignantes de GS. C'est un point d'appui pour constituer les groupes des APC. C'est aussi un bon moyen de cibler les points faibles de façon plus globale pour questionner nos pratiques pédagogiques.

Résultats des 38 CP en français : 84% de réussite (moyenne de tous les items)

Résultats des 38 CP en mathématiques : 85% de réussite (moyenne de tous les items)

Résultats des 23 CE1 en français : 82 % de réussite (moyenne de tous les items)

Point de vigilance :

Lire à voix haute un texte : 61% de réussite

Résultats des 23 CE1 en mathématiques : 71% de réussite (moyenne de tous les items)

Points de vigilance :

Résoudre des problèmes : 52% de réussite

Additionner (calculer en ligne) : 65% de réussite

Placer un nombre sur une ligne graduée : 48% de réussite

9. Activités pédagogiques complémentaires

Elles ont lieu les mardis soirs de 16H30 à 17H30. Les parents des élèves concernés reçoivent une autorisation à compléter s'ils souhaitent en faire bénéficier leur enfant.

En période 1 (sept-oct) 10 élèves de CP et 5 élèves de CE1 ont participé aux APC encadrés par Mme Romanet, Mme Beaugendre, Mme Tavares et Mme Lagasse.

En période 2 (nov-déc) des élèves de CE1, de CP et de GS auront la possibilité d'en bénéficier.

Un stage de réussite a été proposé à 7 élèves de CP, un second stage est prévu pour les vacances de février.

10. Projets et programmes de l'année (P1-P2-P3)

Le 30 septembre et le 1^{er} octobre, la ferme de Tiligolo s'est installée dans la cour de l'école. Un fermier

accompagné de ses animaux (chèvres, moutons, canards, poules, cochons, lapins...) a proposé un spectacle aux élèves ainsi qu'un temps d'ateliers pédagogiques. C'était l'occasion pour eux d'être au plus près des animaux (voir, toucher, sentir, écouter). Ils ont pu traire la chèvre et constater la fermentation du lait après quelques jours. Le spectacle a permis au fermier de transmettre aux élèves du vocabulaire relatif aux animaux, ainsi que des informations scientifiques (milieu de vie, alimentation, ...).

Expérience très appréciée par tous les élèves, c'était une belle introduction au fil conducteur de l'année :

LES ANIMAUX.

1950€ : financés par la coopérative scolaire

Les classes de Mme Beaugendre et de Mme Tavares se sont inscrites au dispositif *Musique en tous sens* proposé par le conseil départemental. Florence, intervient les jeudis matins sur 10 semaines pendant 1 heure avec chacune des 2 classes.

250€ : financés par la coopérative scolaire

Ce même dispositif loue aux écoles du département une « valise instrumentale ». Une demande a été faite par les classes de Mme Romanet, Mme Bouhours et Mme Buthier.

Entre le 4 et le 11 octobre Émilie, la bibliothécaire de Fontaine La Guyon, a offert un temps de lecture en classe à tous les élèves de l'école. Cet « instant littéraire » sera reconduit en période 2. Entre le 22 novembre et le 13 décembre, Émilie nous rendra à nouveau visite à l'école.

Le 14 octobre le photographe scolaire est passé à l'école. Les parents vont recevoir les codes de connexion au site *photopremium* sur lequel ils réaliseront les achats directement. Un pourcentage de la vente sera reversé à la coopérative scolaire. Dernière commande le 18 novembre pour lancer les impressions.

Semaine du goût du 14 au 20 octobre : PS : compote + pomme / PS-MS : salade de fruits / MS : crumble / CE1 : dégustation d'amuse-bouches : sucré-salé-amer-acide par Les Hôtes Gourmands.

financés par la coopérative scolaire

A partir de jeudi 7 novembre, Sébastien Cendrier, éducateur sportif, travaillera avec les élèves de CP-CE1. Il interviendra auprès de la classe de M. Martin qui aura en charge ses 19 élèves et de la moitié des élèves de CE1, puis auprès des 19 CP de M. Lara accompagnés de la seconde moitié de la classe de CE1.

C'est l'occasion pour Mme Fenyi, d'avoir un temps en ½ groupe avec sa classe.

Les élèves pratiqueront l'athlétisme jusqu'au 12 décembre, puis en période 3 (janvier-février) ils s'initieront aux jeux d'opposition.

Les élèves de CE1 commenceront leur cycle piscine le mardi 16 décembre : 10 séances à Mainvilliers aux Vauroux. Les CP commenceront le leur le 1er avril.

financés par le SIRP

Le 5 novembre pour la classe de Mme Beaugendre et le 8 novembre pour celle de Mme Tavares, une sortie au domaine de Chenonville est prévue à la Bourdinière St Loup. C'est la fédération des chasseurs qui propose aux élèves une visite commentée et guidée du parcours pédagogique présent dans le parc du domaine.

financées par la fédération des chasseurs

Le 12 novembre pour les classes de PS-GS de Mme Buthier - CE1 de Mme Fenyi (le matin) et CPa de M. Martin - CPb de M. Lara (l'après-midi) et le 14 novembre pour les classes de PS de Mme Romanet et PS-MS de Mme Lagasse (le matin), une sortie à Senonches sur le parcours de l'orée du bois est prévue. C'est le château de Senonches qui propose ce parcours pédagogique.

492€ : financés par la coopérative scolaire et 3 allers-retours en car financés par le SIRP

Le 4 novembre, l'infirmière du collège de secteur effectuera un suivi pour certains élèves de CP qui le nécessitent.

Le 2 décembre, elle proposera une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire aux classes de CP et de CE1.

Le 10 janvier pour les classes de cycle 1 et le 27 janvier pour les classes de cycle 2, l'infirmière interviendra dans les classes pour aborder le sujet des écrans.

En période 3, une infirmière de la PMI recevra les MS pour effectuer un dépistage

Le 16 décembre, la compagnie du Centre de Création et de Diffusion Musicales installera son décor dans la salle de gym pour jouer son spectacle : *Voyages au pays des lumières* (le matin devant les PS-MS et l'après-midi devant les GS-CP-CE1).

1406€ : financés par la coopérative scolaire

Entre le 13 et le 23 janvier, les GS de Mme Buthier et les MS de Mme Bouhours participeront à une rencontre « jeux d'opposition » organisée par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. Il y aura dans l'année 2 autres activités, qui seront, cette fois-ci, accessibles à tous les élèves de ces 2 classes (PS-MS-GS). L'adhésion à l'USEP permet également aux élèves de cycle 2 d'emprunter du matériel sportif (P1 : hockey, P2 : athlétisme).

214€ : financés par la coopérative scolaire - transport par le SIRP

Suite du programme au second conseil d'école.

11. Association de parents d'élèves

Nous remercions l'ancien bureau pour le montant de 1400€ versé à la coopérative scolaire et pour tout le travail mené l'an passé au profit des élèves de l'école.

Le nouveau bureau est constitué de Mme Gibory, Mme Chassarant et Mme Van Muylders. La vente des gâteaux Bijou est prolongée jusqu'au 8 novembre.

Elles prévoient le marché de Noël le dimanche 15 décembre. Vous pourrez y acheter un petit objet fabriqué par

vosre enfant à l'école et récupérer votre commande de sac Initiative. Elles souhaiteraient faire chanter les enfants lors du marché de Noël. Les enseignants leur ont proposé d'apprendre un chant de Noël commun aux PS-MS-GS et un second qui sera commun aux CP-CE1.

Suite de leurs actions au second conseil d'école.

12. Travaux et achats divers

Nous tenions à remercier la mairie de Fontaine La Guyon et particulièrement Mme Chenesseau pour avoir œuvré à l'installation de la 8^{ème} classe. Au regard de la situation qu'il a fallu gérer (ouverture le 31 août, veille de rentrée) et au regard du bénéfice que les élèves ont pu en tirer (passer d'une classe de 27 CP-CE1 à une classe de 19 CP ou 23 CE1) nous pensons que les difficultés engendrées en valaient la peine. Nous remercions également la mairie de St Aubin pour son aide.

De petites interventions ont été demandées en ce début d'année (verrou, chasse d'eau, pince-doigts,...), le service technique communal a pu répondre aux besoins de l'école.

Du film statique occultant a été posé sur la porte entre la cour de récréation et les toilettes pour augmenter l'intimité, ainsi que sur les vitres de la salle de gym pour aider les élèves à se concentrer lors des séances de bibliothèque.

Les néons des classes de Mme Fenyi et de M. Martin ont été remplacés par des bloc lumineux à LED.

Des stores dans la classe de M. Lara ont été installés.

Un panier de basket a été fixé pour les élèves de CP-CE1 et des bacs à sable dans les jardinières de la cour de récréation seront aménagés au printemps.

14. Questions diverses (fournies préalablement)

Des questions nous ont été transmises précédemment, nous pouvons y répondre. Pour les autres, il faudra les renouveler au conseil d'école suivant.

Plusieurs parents d'élèves s'interrogent sur les conditions d'accueil à la cantine et s'inquiètent pour les années futures concernant l'évolution démographique des 2 communes.

Y-a-t-il un recrutement supplémentaire de prévu?

Y-a-t-il un projet de travaux d'agrandissement ?

En effet, de nombreux lotissements sont en cours de construction ou en attente de construction et cela va encore augmenter les effectifs les années à venir..

Les enfants nous font remonter que la cantine est devenue très bruyante pour eux et les équipes qui les encadrent.

Quels sont les projets d'agrandissement; d'aménagement des locaux pour la prochaine rentrée ?

Est il normal que la bibliothèque se trouvent dans l'entrée de l'école ?

Est il possible de prévoir une réunion d'échanges avec les élus des 2 communes et les parents d'élèves au sujet de l'avenir des écoles et du périscolaire ?

Mme Pereira précise aux parents qu'en juin le recrutement d'une personne supplémentaire a eu lieu pour anticiper la sensible hausse d'effectif attendue à la rentrée de septembre.

A la suite de l'ouverture précipitée de la 8^{ème} classe, Mme Chenesseau a pu constater que le passage aux toilettes systématique après le premier service n'était pas primordial. L'organisation a été revue pour optimiser le temps du midi. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, il a été décidé de recruter 1 personne de plus. La mairie a également demandé une étude acoustique de la salle, espérant ainsi obtenir des propositions de solutions pour atténuer le bruit ambiant.

La mairie de Fontaine La Guyon a fait appel à la SAEDEL (développeur de projet d'aménagement et de constructions) pour étudier les possibilités d'agrandissement. Les démarches sont en cours.

Une réunion d'échange entre les élus des 2 communes et les représentants de parents d'élèves sera proposée d'ici quelques semaines.

L'équipe enseignante explique que la bibliothèque occupe l'espace de l'entrée faute de mieux. C'est un compromis qui a été accepté pour permettre à la 8^{ème} classe d'être accueillie dans l'école et ainsi faire baisser considérablement le nombre d'élèves dans les classes de CP et de CE1. Les élèves peuvent toujours bénéficier d'un temps hebdomadaire et ils continuent d'emprunter un livre comme avant. Toutes les écoles ne disposent pas de cette richesse, il faut en avoir conscience.

Question suivante :

Serait-il possible d'envisager une légère modification des horaires d'ouverture de l'école afin de permettre de déposer nos enfants lorsque nous en avons de scolarisés dans les deux écoles du regroupement scolaire ?

Le SIRP répète qu'il n'est pas possible de décaler les horaires des 2 écoles. Cette contrainte est imposée par le ramassage scolaire. Les bus utilisés dépendent des horaires du collège de Courville. Pour les fratries, un service de transport entre les 2 écoles est mis à disposition des parents.

Avant de clore le conseil, Mme Buthier souhaite ajouter une précision.

Cette année le regroupement scolaire doit rédiger un rapport d'auto-évaluation pour le mois de février. A la suite de cela, une équipe d'évaluateurs externes (au moins un IEN et un directeur) effectuera une visite et rédigera un rapport pour proposer des pistes d'amélioration.

L'objectif de cette évaluation est de faire un état des lieux de ce qui fonctionne dans notre école pour le valoriser et permettre aux différents partenaires (équipe enseignante, collectivité, familles, service périscolaire) de s'interroger et d'améliorer le fonctionnement de l'école.

Une invitation sera communiquée aux RPE, aux communes et au SIRP pour le mardi 26 novembre.

Date : le lundi 4 novembre 2024

Secrétaire de séance : Eugénia Tavares

Président de séance : Marie Buthier



Un exemplaire pour le registre de l'école

Un exemplaire envoyé au maire et à chacun des membres du conseil

Un exemplaire envoyé à l'IEN le : 14 novembre 2024